

NOTICE EXPLICATIVE

du formulaire de demande de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Vous allez déposer votre dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les indications ci-dessous vous seront utiles pour le compléter.

Dès réception de votre dossier de demande complet, une équipe médico-sociale évaluera votre perte d'autonomie. Un GIR (Groupe Iso Ressource) sera ainsi déterminé. Il permettra, en fonction des besoins relevés, d'établir le montant de votre allocation si celle-ci vous est accordée.

- (1)** Cocher la case correspondante.
- (2)** Dans ce cas, joindre un avis d'admission et si l'établissement n'est pas dans le Bas-Rhin, un arrêté de tarification.
- (3)** Précisez. Par exemple : domicile d'un proche (fille/fils etc...).
- (4)** Ne pas remplir si le demandeur réside à son domicile depuis plus de 3 mois. Toutefois, à préciser si le demandeur réside :
 - à son domicile depuis moins de 3 mois;
 - est actuellement hébergé en établissement;
 - est actuellement hébergé au titre de l'accueil familial;
 - est actuellement hébergé par un proche.
- (5)** Par conjoint, il est entendu l'époux / l'épouse, le concubin / la concubine ou la personne avec laquelle le demandeur a conclu un PACS.
- (6)** Française / ressortissant de l'Union Européenne / autre... (précisez).
- (7)** Célibataire, marié, divorcé, veuf, concubinage, PACS... (précisez).
- (8)** Joindre à la demande une copie du jugement.
- (9)** A remplir si l'adresse du conjoint est différente de celle du demandeur.
- (10)** A remplir si la personne qui a complété le formulaire n'est pas le demandeur lui-même.

- (11) Ce volet du dossier de demande vise à apporter des premières informations sur **les personnes de votre famille ou de votre entourage amical ou de voisinage qui vous apportent une aide** dans la vie quotidienne, qu'on dénommera "aidants" dans ce qui suit. **Son remplissage est facultatif.**
- (12) Par exemple : accompagnement dans les déplacements à l'extérieur de votre domicile, courses...
Durée et périodicité approximatives de cette aide pour une journée, une semaine ou un mois (selon ce qui vous paraît le plus pertinent).
- (13) Les Groupes Iso-ressources (GIR) 1 et 2 sont les niveaux de perte d'autonomie les plus importants.
Pour les bénéficiaires évalués en GIR 1 ou GIR 2, le département transmet l'information à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour qu'elle procède à l'édition des cartes demandées.
- (14) Les éléments relatifs aux revenus et au patrimoine du demandeur servent uniquement au calcul de la participation éventuelle à la charge du demandeur.
Si le présent formulaire ne permet pas de faire figurer l'ensemble des éléments du patrimoine, il est nécessaire de les indiquer sur une feuille séparée.
- (15) Précisez le montant (cf. attestation bancaire à joindre à la présente demande) pour le demandeur et, le cas échéant, pour son conjoint, son concubin ou la personne avec laquelle il a conclu un PACS.
- (16) A renseigner pour le demandeur et, le cas échéant, pour son conjoint, son concubin ou la personne avec laquelle il a conclu un PACS.
- (17) Par exemple : maison, immeuble, appartement **non loués**. Ne pas mentionner la résidence principale si elle est occupée par le demandeur, son conjoint, son concubin, la personne avec laquelle il a conclu un PACS, ses enfants ou petits-enfants.
- (18) Il s'agit de la valeur locative figurant sur le dernier relevé des taxes foncières.
- (19) Par exemple : terres, forêts **ne rapportant aucun revenu foncier**.
- (20) Rayer la mention inutile.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A LA DEMANDE *

I - Pièces à joindre impérativement à la demande :

- une photocopie du **livret de famille** ou de la **carte nationale d'identité** ou d'un **passport de la Communauté Européenne** ou de **l'extrait d'acte de naissance** ou d'une copie de la **carte de résidence** ou du **titre du séjour**, en cas de nationalité étrangère du demandeur.
- une photocopie du dernier **avis d'imposition** ou de **non-imposition** à l'impôt sur le revenu du demandeur, de son conjoint ou de la personne vivant maritalement avec le demandeur, ou ayant conclu un PACS.
- un relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur.
- une attestation bancaire précisant le montant des avoirs (comptes bancaires, assurances vie, placements ...).

II - Pièces à joindre à la demande selon la situation du demandeur :

- toute pièce justificative des biens ou capitaux relevant du patrimoine dormant (photocopie du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, relevé annuel d'assurance vie...)
- pour les personnes résidant en établissement : un avis d'admission, un arrêté de tarification si l'établissement n'est pas dans le Bas-Rhin et un relevé d'identité bancaire au nom de l'établissement (il appartient au directeur de l'établissement de fournir ces documents au demandeur).
- une copie du jugement de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice.
- une attestation bancaire annuelle pour les revenus soumis au prélèvement libératoire (articles 125-0 A et 125 D du Code général des impôts).

***En l'absence de ces pièces, le dossier ne sera pas traité**